

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/016**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDIOT, MAIRE.

## **POINT 15 : AMENAGEMENT PAYSAGER ET REQUALIFICATION DU CIMETIERE - ADOPTION DU PROJET**

Monsieur Romain Behr, ingénieur territorial présente le programme d'aménagement paysager et de requalification du cimetière qui s'établit comme suit :

- Enfouissement du réseau électrique depuis le dernier support EDF,
- Gestion des eaux de pluies : création d'un nouveau réseau d'assainissement,
- Renouvellement de l'adduction eau potable dans l'emprise du chantier,
- Illumination, mise en lumière de la chapelle, du cadran solaire et notamment du clocher par des lampes LED,
- Suppression de 2 allées secondaires dont une côté droit du columbarium et une autre près du cimetière pour enfants. Ces dernières seront remplacées par un escalier,
- Traitement et recalibrage des accès principaux en enrobé depuis la grotte en périphérie de la chapelle jusqu'au columbarium en contre bas,
- Création de caniveaux en pierre naturelle calcaire,
- Rénovation du parvis devant la grotte ainsi que devant le monument remarquable BURGUN/SEILER par des pavés calcaires,
- Remise en conformité, accessibilité « Handicapés » de l'escalier attenant à la grotte avec création d'une rampe d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite et traitement de l'allée en enrobé en prolongement de l'escalier,
- Dépose, enlèvement des tombes et stèles pour lesquelles les concessions n'ont pas été renouvelées. Ces emplacements seront recouverts par un tapis de plantes grasses,
- Déplacement de monuments funéraires présentant des signes d'instabilité le long du mur de soutènement fragilisé par des mouvements du terrain,
- Consolidation des talus avec création de paliers constitués de murets en calcaire,
- Re-végétalisation des talus avec plantations de nouveaux arbres, de massifs arbustifs et couvre-sols,
- Installation d'un système d'arrosage automatique goutte à goutte,
- Installation de 3 abris conteneurs poubelles ainsi que d'un panneau d'information avec plan du cimetière.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

Lot 1 : Enlèvement de tombes -voirie - réseaux  
Lot 2 : Aménagements paysagers

460 114,90 € HT  
128 286,00 € HT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire et de M. Romain Behr, responsable du service technique,

Sur avis de la commission d'administration générale, des finances et de l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'adopter l'avant-projet détaillé établi par le maître d'œuvre et bureau d'études BEREST pour un coût estimatif de 588 400,90 € HT, soit 706 081,08 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises,
- décide de voter les crédits suffisants qui seront prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 04 mars 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT